

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-43 du 07 Mars 2013

L'an deux mil treize, le jeudi sept mars à dix-neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes Odile CONSTANT – Marie-Françoise. NAWROCKI – Nadine CARON  
MM. Julien MAHIEU – Jean-Paul DELEVOYE - Eric REMY – Régis LELEU – Claude AUDEGOND  
– Roland DELOBELLE – François KOLASA – Xavier LEROUX – Philippe FATIEN – Lionel ANTINORI – Gabriel TRANIN -

M.J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNEL.

M. Ph. FATIEN, absent et excusé, a été suppléé par M. S. MACHON

Mme M.F. NAWROCKI, absente et excusée, a été suppléée par M. Cl. FOURNET

Monsieur Régis LELEU, absent et excusé, a donné procuration à Monsieur CHAUSSOY

### Objet : **Contrat Gîtes Ruraux**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la nécessité de délibérer sur les différents contrats de location de Gîtes Ruraux pour les besoins des Centres de Loisirs.

Monsieur le Président détaille les différentes demandes intervenant pour des occupations de Gîtes Ruraux pour les Centres de Loisirs se déroulant sur la Commune de CROISILLES pour les mois de juillet et d'août 2013.

Monsieur le Président donne lecture des contrats de location annexés à la présente délibération et précise qu'il est nécessaire de prévoir le versement d'un acompte pour réserver les différentes structures.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les contrats présentés dans le cadre du fonctionnement des structures d'Accueil de Loisirs de CROISILLES pour la période de Juillet et d'août 2013,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les contrats devant intervenir,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des budgets de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Président à verser un acompte en vue de procéder à la réservation de ces différents lieux d'hébergement.

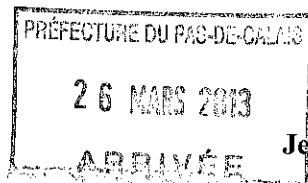
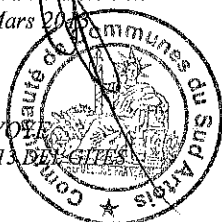
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Mars 2013 et transmission en Préfecture le 08 Mars 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le  
08 Mars 2013 et transmission en  
Préfecture le 08 Mars 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE  
2013-43 – 07/03/2013



Le Président



Jean-Paul DELEVOYE